

Chapitre 4 Comment créer sa propre entreprise

I. Parcours du créateur d'entreprise

Créer sa propre entreprise est une aventure excitante, mais cela nécessite également une planification minutieuse et une prise de décision éclairée. Ce cours vous guidera à travers les étapes clés pour créer votre entreprise, des idées de base à l'élaboration d'un plan d'affaires solide, en passant par la recherche de financement et la mise en place d'une structure organisationnelle efficace.

I.1. Trouver une idée d'entreprise :

La première étape pour créer une entreprise est de trouver une idée qui vous passionne. Vous pouvez identifier une lacune dans le marché ou trouver un produit ou un service qui n'est pas encore offert. Vous pouvez également créer votre entreprise en fonction de votre expertise ou de votre expérience professionnelle.

I.2. Élaborer un plan d'affaires :

Une fois que vous avez une idée, il est important de créer un plan d'affaires solide. Cela vous aidera à déterminer la viabilité de votre entreprise, à établir des objectifs et à élaborer une stratégie pour atteindre ces objectifs. Le plan d'affaires doit inclure des sections telles que l'analyse de marché, la stratégie de marketing, le plan financier et la structure organisationnelle.

I.3. Trouver des sources de financement :

La création d'une entreprise nécessite souvent des investissements importants. Il existe plusieurs sources de financement, notamment les prêts bancaires, les investisseurs privés, les subventions gouvernementales et les programmes de financement participatif. Vous devrez déterminer le montant d'argent dont vous aurez besoin pour démarrer votre entreprise et trouver les sources de financement appropriées.

II. Étapes et activités du processus de création d'entreprise

II.1. Initiation :

- Identification de l'occasion d'affaires
- Réflexion et développement de l'idée d'affaires
- Décision de créer l'entreprise

II.2. Préparation :

- Rédaction du plan d'affaires
- Réalisation de l'étude de marché
- Mobilisation des ressources
- Constitution de l'équipe entrepreneuriale (partenaires)
- Enregistrement d'une marque de commerce et/ou d'un brevet / définir la nature du métier (nature d'activité d'entreprise ex : travaux publics)

II.3. Démarrage :

- Enregistrement juridique de l'entreprise : qualification/ registre de commerce
- Engagement à temps plein dans le projet
- Aménagement des installations et des équipements
- Développement du premier produit ou service (ex : briqueterie, matériaux de construction)
- Embauche des employés
- Première vente / réalisation

II.4. Consolidation :

- Réaliser des activités de promotion ou de marketing
- Vendre / Réaliser
- Atteindre le seuil de rentabilité
- Planification formelle
- Gestion

III. Dispositifs d'aide financières à l'investissement

Selon les conditions, plusieurs organismes peuvent vous aider à financer votre projet avec le suivi en phase d'exploitation et avantages accordés, à condition de mobiliser un apport personnel, vous pouvez donc vous présenter auprès de l'un des organismes suivants :

L'ANSEJ (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes) si vous êtes chômeur, avez entre 19 et 35 ans pour le gérant l'âge peut aller jusqu'à 40 ans avec engagement de créer trois (03) emplois permanents (y compris les associés) pour un montant maximum d'investissement de la valeur de 10.000.000 de DA

L'ANGEM (Agence Nationale de Gestion de Micro-Crédit) si vous êtes sans revenu ou avez des revenus instables et irréguliers, avez plus de 18 ans et possédez un savoir-faire en relation avec l'activité projetée, pour un prêt de 30.000 à 400.000 DA

La CNAC (la Caisse Nationale d'Assurance Chômage) si vous êtes chômeur, avez entre 35 et 50 ans et pour un montant maximum d'investissement de la valeur de 10.000.000 de DA

IV. Les démarches à suivre pour la création d'une société en Algérie

IV.1. La disponibilité du nom de l'entreprise :

- Remplir un formulaire au niveau du Centre National du Registre du Commerce (CNRC) (min 4 noms).
- Vérifier la disponibilité du nom - rôle de CNRC
- Avoir une attestation

IV.2. Le contrat de location du siège de la société ou l'acte de propriété :

- Avoir un contrat de location du siège ou être propriétaire
- Ce contrat doit être signé au nom de la société et non au nom d'une personne physique.

Après la signature des contrats par les parties, il faudra le faire enregistrer auprès de l'administration.

IV.3. La rédaction des statuts (en même temps que le contrat de location) :

La création des statuts et de la société se fait chez le notaire. Il faudra présenter les documents suivants au bureau du notaire :

- Un acte de naissances des associés,
- Deux photocopies légalisées des cartes d'identités nationales des associés,
- Le contrat de location du siège de la société,
- Une preuve de dépôt du capital social de la société (formalité prise en charge par le notaire).

IV. 4. L'immatriculation au Centre National des Registres de Commerce (CNRC) :

Toute nouvelle entreprise en Algérie a l'obligation de s'enregistrer auprès du Centre National des Registres de Commerce.

CNRC : banque de données qui regroupe toutes les informations sur les entreprises algériennes.

Pour accomplir cette démarche, il faudra présenter les documents suivants :

- Une demande signée, établie sur des formulaires fournis par le CNRC
- Un acte de propriété du local commercial ou contrat de location notarié (au nom de la société),
- exemplaires des statuts de la société,
- avis de publication des statuts dans les journaux

IV. 5. Extraction de la Carte fiscale :

L'entreprise nouvellement créée doit s'immatriculer à la TVA pour pouvoir régler ses obligations fiscales. Pour le faire, le gérant doit présenter les documents suivants :

- Une copie légalisée du Registre du Commerce,
- Les statuts de la société,
- Un acte de propriété du local commercial ou contrat de location notarié (au nom de la société),
- Un formulaire fourni par l'inspection des impôts, rempli, signé et cacheté au nom de la société.

IV.6. Extraction du NIS (Numéro d'identifiant statistique) :

Ce numéro servira à reconnaître l'entreprise auprès des administrations algériennes comme la Direction des services fiscaux et les caisses sociales.

Pour cela, il faut déposer une demande auprès des services statistiques des annexes régionales

de l'Office Nationale des Statistiques en présentant les papiers suivants :

- Une photocopie de la Carte Fiscale,
- Une photocopie du Registre du Commerce,
- Une photocopie de la Carte d'identité,
- Une photocopie des statuts de la société.

IV.7. L'ouverture d'un compte bancaire :

Chaque entreprise doit posséder un compte bancaire dédié. Les documents suivants seront requis :

- Le registre de commerce,
- La carte d'Immatriculation fiscale,
- Les statuts de l'entreprise,
- L'avis BOAL.

CACOBATPH : La Caisse Nationale des Congés Payés et du Chômage-Intempéries des Secteurs du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Hydraulique,

A pour mission de collecter les cotisations des employeurs pour financer les congés payés et le chômage-intempéries, de gérer les droits des travailleurs à ces prestations et de verser les indemnités correspondantes. Les travailleurs concernés par ces prestations peuvent ainsi bénéficier d'une rémunération pendant leurs congés annuels et en cas d'intempéries qui empêchent la poursuite de leur travail.

La DAC : La déclaration des assiettes de cotisation : porte sur les cotisations dues par l'employeur à la CACOBATPH au titre des salaires qu'il a versé aux travailleurs occupés durant la période cotisée.

Les effectifs concernés :

- Au titre des congés payés : l'ensemble des travailleurs ;
- Au titre du chômage-intempéries : l'ensemble des travailleurs présents sur le chantier et exerçant en plein air ou à ciel ouvert ou sans abri et dont le travail est soit impossible ou dangereux pour leur santé et sécurité à cause des intempéries.

DASS : La Déclaration Annuelle des Salaires et Salariés est une déclaration nominative établie par l'employeur et qui porte les salaires payés à l'ensemble des travailleurs qu'il a occupés, en permanence ou par intermittence, durant l'année de référence (du 1er juillet de l'année en cours au 30 Juin de l'année suivante)

CNAS : LA CAISSE NATIONALE DES ASSURANCES SOCIALES

V. Comment trouver une bonne idée pour créer sa propre entreprise

Trouver une bonne idée pour créer sa propre entreprise peut sembler difficile, mais il y a plusieurs façons de procéder :

Identifier un problème à résoudre : pensez à des problèmes que vous ou d'autres personnes rencontrez et qui pourraient être résolus avec un nouveau produit ou service.

1. Réfléchir à vos compétences et à vos passions : envisagez de créer une entreprise qui utilise vos compétences ou qui s'appuie sur une passion ou un intérêt personnel. Cela peut vous aider à rester motivé et passionné par votre entreprise.
2. Observer les tendances : restez à l'affût des nouvelles tendances et des changements dans l'industrie pour trouver de nouvelles opportunités d'affaires. Vous pouvez également observer ce que font vos concurrents et trouver des moyens de faire mieux.
3. Demander l'avis des autres : discutez avec des amis, des collègues ou des experts de l'industrie pour obtenir des idées et des commentaires sur vos idées.
4. Explorer les niches de marché : cherchez des créneaux de marché qui n'ont pas encore été exploités ou qui ont peu de concurrence.
5. Participer à des événements de réseautage : assistez à des événements de réseautage pour rencontrer d'autres entrepreneurs et discuter de leurs idées d'entreprise.
6. Effectuer une recherche de marché : effectuez des recherches de marché pour comprendre les besoins des clients et les tendances de l'industrie, et identifiez des opportunités d'affaires.

Il est important de garder à l'esprit que trouver une bonne idée pour créer une entreprise nécessite de la réflexion et de la recherche. Ne craignez pas d'explorer plusieurs options et de discuter de vos idées avec des personnes de confiance avant de prendre une décision finale.

